Quoi de 9 : Travail retraite et pouvoir d'achat

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION RETRAITES



Retraite progressive : entrée en vigueur au 1er septembre 2023 - Prime exceptionnelle pouvoir d'achat 2023 - La charge de travail enferme les personnels dans un dilemme pour déterminer les taches qu'ils doivent abandonner

aHR0cHMlM0ElMkYlMkZ3d3cudW5zYS1lZHVjYXRpb24uY29tJTJGYXJ0aWNsZS0lMkZyZXRyYWl0ZS1w